

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°011/2021
Page 1/2

Objet : Animation
Natura 2000
année 2022

Membres : 18
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Votants : 14
Pour : 14

L'an deux mille vingt et un et le 19 novembre à 10h00, Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 09 novembre, se sont réunis au lieu du siège du syndicat, sous la Présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Estelle DEDEBANT, Madeleine GARCIA-VIDAL, Lucas JAULENT, Thierry SAUZE, Alain GOT, Michel PY, Laurence REKAS

Pouvoirs : Mariette GERBER à Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Renée BANET à Madeleine GARCIA-VIDAL, Laurent MALET à Michel PY, Bernard LOUBIE à Laurence REKAS

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Monsieur le Président expose le programme d'action à réaliser sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 concernant l'animation des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate et du Château de Salses (FR 910 1463, FR 911 2005, FR910 1464).

La mise en œuvre de ce programme nécessitera de mener certaines opérations en sous-traitance :

- Suivis simplifiés de l'utilisation des gîtes à chiroptères du Château de Salses (saison 2022)
- Etude des chiroptères sur le site El Communal
- Réalisation d'analyses de la colonne d'eau et des sédiments dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat lagunaire
- Animations Chiroptères lors de la « Nuit de l'astronomie et des chauves-souris » au Château de Salses
- Animations scolaires autour du thème chauves-souris à Salses-le-Château
- Campagne d'animations estivales (Sorties Nature été 2022)

Monsieur le Président précise que le plan de financement prévisionnel est basé sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 afin de répondre aux exigences de l'appel à projet 762.

Lors de la demande de subvention, RIVAGE demandera à être attributaire d'un complément d'aide forfaitaire pour frais de structure (coûts indirects) basé sur 15% des salaires et charges soit 7 275 € comme spécifié dans le plan de financement ci-dessous.

Reçu en Préfecture
Rendu exécutoire
Le :

Affiché
Le : 07 DEC. 2021

Plan de financement prévisionnel pour l'animation des sites Natura 2000 FR 910 1463, FR 911 2005, FR 910 1464 Période du 01/01/2022 au 31/12/2022			
Dépenses		Recette	
<u>Salaires et charges (chargés de mission et stagiaire)</u>			
J. ROBERT	41 500,00 €	FEADER 63%	47 996,55 €
Stagiaire	3 500,00 €		
Animateur EEDD	3 500,00 €		
Déplacements	1 660,00 €		
<u>Prestations de service</u>			
Site « Château de Salses » :			
→ Suivis simplifiés de l'utilisation des gîtes (saison 2020)	3 000,00 €		
→ Animation « Nuit de l'astronomie et des chauves-souris »	1 500,00 €	Etat 37%	28 188,45 €
→ Animation scolaire	1 500,00 €		
Site « complexe lagunaire de Salses Leucate »			
→ Analyse pour évaluation état conservation	6 000,00 €		
→ Etude chiroptères Communal	5 000,00 €		
→ Campagne d'animations estivales (été 2022)	1 750,00 €		
Coût indirects	7 275,00 €		
TOTAL	76 185,00 €		76 185,00 €

Monsieur le Président précise que la réalisation des actions sera conditionnée à l'obtention des subventions.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le programme d'actions pour l'animation des Docob Natura 2000 du complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate et du Château de Salses et portant sur la période 01/01/2022 – 31/12/2022,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel pour cette animation,
- De programmer les opérations prévues dans ce programme et notamment celles réalisées en sous-traitance et citées ci-dessus sous condition d'obtention des financements,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières (Europe, État, Région Occitanie, ...) et à signer toutes pièces y afférent.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives aux marchés.

POUR EXTRAIT CONFORME,
A LEUCATE,
LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le Président
Michel PY